



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 5127

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'importance des échecs dans le premier cycle de l'enseignement supérieur. Compte tenu de l'afflux très important d'étudiants dans ces premiers cycles, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte prendre son ministère pour réduire ce taux d'échecs trop important au regard des résultats obtenus par nos voisins européens.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1984 une politique de réforme des premiers cycles universitaires a été entreprise visant notamment à lutter contre l'abandon en début de cursus et l'échec à l'issue des examens. À ce titre l'effort du ministère et des universités a porté, entre autres, sur une amélioration de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'encadrement des étudiants. Cet effort commence à porter ses fruits. Pour les années qui viennent le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a décidé de poursuivre cet objectif tout en accueillant un nombre croissant de bacheliers et en leur donnant de meilleures chances d'insertion professionnelle. Cela nécessite un aménagement des parcours scolaires et universitaires en vue de permettre au maximum de jeunes d'aborder avec succès le premier cycle des études supérieures et d'accéder ensuite au deuxième cycle d'études, ou d'entrer dans la vie active. Cette politique pour être valablement poursuivie suppose une meilleure continuité entre l'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur afin d'orienter les jeunes en fonction à la fois de leurs goûts et capacités, et des besoins socio-économiques de la nation. Pour ce faire, il a été demandé aux recteurs d'académie de prendre l'initiative de la préparation pour le début de l'année 1989, en étroite collaboration avec les présidents d'université et en concertation avec les collectivités territoriales intéressées, de la définition d'un schéma de développement des formations post-baccalauréat sur quatre ans. Le schéma devra être un document prospectif qui, partant d'un état des caractéristiques des flux actuels entre le second degré et l'enseignement supérieur et de leur répartition dans les différentes structures de formations post-baccalauréat, essaiera d'en mesurer les imperfections et les lacunes, afin de définir un projet d'optimisation du système d'enseignement à ce niveau. Il prendra en compte à la fois les réalités locales et les objectifs fixés au plan national en matière d'évolution des classes préparatoires aux grandes écoles, diplômes sanctionnant une formation professionnelle de deux ans après le baccalauréat, notamment les BTS, les DUT ou les DEUST, ainsi que les diplômes d'études universitaires (DEUG). Il explorera les possibilités de formations adaptées à des publics qui rencontrent des difficultés dans l'enseignement supérieur : formations en alternance, complémentaires ou d'adaptation. La mise en œuvre du schéma devra s'appuyer sur un effort particulier d'information de l'ensemble des partenaires du système éducatif et d'orientation des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5127

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3199